



HAL
open science

Venir en aide aux migrants dans le Calaisis : entre action associative locale et crise migratoire internationale

Mathilde Pette

► **To cite this version:**

Mathilde Pette. Venir en aide aux migrants dans le Calaisis : entre action associative locale et crise migratoire internationale. *Savoir/Agir*, 2016, Accueillir les migrants, 36. hal-02089459

HAL Id: hal-02089459

<https://univ-perp.hal.science/hal-02089459>

Submitted on 6 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pette, Mathilde. « Venir en aide aux migrants dans le Calais. Entre action associative locale et crise migratoire internationale », *Savoir/Agir*, vol. 36, no. 2, 2016, pp. 47-52.

Mathilde Pette

Post doctorante en sociologie
CLERSÉ/ Université de Lille

Sur la route de l'Angleterre, les terres du nord de la France¹ font aujourd'hui davantage fonction de zones de stockage que de terres de passage pour les migrants. La ville de Calais, la plus proche des côtes anglaises, est d'ailleurs souvent présentée comme une impasse ou un « cul de sac »². À l'inverse des zones situées au Sud de l'Union Européenne (Lampedusa en Italie, Ceuta et Melilla en Espagne ou Lesbos en Grèce), c'est ici la sortie de l'Espace Schengen et l'entrée sur le sol britannique qui constituent des obstacles à la mobilité des populations migrantes. La signature des Accords du Touquet en 2003 a en effet entériné la délocalisation de la frontière franco-britannique sur le sol français. Si les dispositifs technologiques et policiers sont principalement visibles à proximité du port de Calais et de la zone Eurotunnel³, la frontière s'est aussi diffusée et matérialisée dans les aéroports, les gares, les trains, les bateaux ou encore les aires d'autoroutes.

Un an plus tôt, en 2002, la décision de fermer le Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire de Sangatte, alors géré par la *Croix-Rouge française*, a officialisé la mise à la rue des migrants. Squares, jardins publics, ponts, anciennes zones industrielles, squats, etc. sont alors devenus des lieux de vie. Le long des axes autoroutiers A25 et A26 menant à Calais⁴, des campements se sont aussi installés, développés et stabilisés progressivement, toujours à proximité de points de passage possibles, tels que les aires de service⁵. À Calais comme à Grande-Synthe, Norrent-Fontes, Steenvoorde, Bailleul, Bollezele, Teteghem, Angres ou Chocques, les « Jungles »⁶ du nord sont ainsi devenues les espaces semi-sédentarisés les plus courants dans la région.

¹ Cet article repose sur une enquête financée dans le cadre du projet chercheurs-citoyens « Accueil, migrations, clandestinité » par la Région Nord Pas-de-Calais et hébergée à la *Maison européenne des sciences de l'homme et de la société* (Lille).

² Veronika Boutinova, *Calais Cul-de-sac*, Paris, L'Harmattan, 2015.

³ Emmanuel Berson, "Un mur sur le détroit du Pas de Calais", Recueil Alexandries, Coll. Esquisses, 2011. Disponible en ligne sur le site du réseau TERRA-HN : <http://www.reseau-terra.eu/>

⁴ Voir la carte *Les « Jungles » en 2014* in Jean-Pierre Alaux, « Calais vaut bien quelques requiem. », *Plein droit* 1/2015 (n° 104), p. 3-8.

⁵ Parmi les aires d'autoroute, les aires de service sont particulièrement prisées dans la mesure où la présence d'une station essence, d'un restaurant, d'un café, de toilettes et de douches assure l'arrêt plus fréquent et plus long des chauffeurs routiers. Ces temps de pause sont l'occasion pour les migrants d'essayer de monter dans les camions stationnés sur les parkings.

⁶ L'utilisation du mot « jungle » provient initialement du terme persan « jangal » qui signifie « forêt ».

Des associations locales « historiques »

Dans ces zones d'attente à ciel ouvert, ce sont d'abord des habitants, le plus souvent dans un cadre associatif, qui sont intervenus auprès des populations migrantes. Depuis 2003, les créations successives d'associations loi 1901 témoignent d'une forte structuration du tissu associatif local intervenant auprès des migrants⁷. Agissant le plus souvent dans une seule ville ou sur un seul campement, ces associations sont composées d'équipes de militants⁸ exclusivement bénévoles. Leurs ressources financières et matérielles proviennent uniquement des cotisations des adhérents, de dons privés ou de récupérations de produits alimentaires. La plus grande part du travail militant est consacrée à l'aide de première nécessité : accès à l'eau potable, accès aux soins et à l'hygiène (douches et toilettes), construction d'abris de fortune, distribution de nourriture, de vêtements, de chaussures ou encore de couvertures.

Ces associations locales ont ainsi la particularité de se limiter aux registres de l'action sociale et de l'action humanitaire et ne développent pas certains modes d'action pourtant courants dans l'action militante auprès des étrangers, comme la défense des droits, l'alphabétisation ou les luttes revendicatives. Les activités humanitaires rythment le quotidien des militants que ce soit à Calais ou dans les plus petits campements à l'intérieur des terres, comme dans la commune de Norrent-Fontes, située dans le Pas-de-Calais, le long de l'A26, à 75 kms de Calais. La commune est en effet située à l'arrière de la dernière aire de service de l'A26 avant Calais. À la fin des années 1990, le soutien apporté aux populations migrantes y résidant s'est d'abord traduit par des initiatives privées et occasionnelles d'habitants de la commune ou des communes voisines, liés par des réseaux d'interconnaissances familiaux, amicaux ou paroissiaux⁹. Ces formes de soutien se sont progressivement organisées avant de se formaliser en 2008 avec la création de *Terre d'Errance* qui, jusqu'à récemment, était la seule association active dans le campement de migrants de la commune accueillant aujourd'hui environ 250 personnes.

2015 : « crise migratoire », « crise humanitaire » ?

La question de l'accueil des migrants, longtemps cantonnée au plan local, a acquis une très forte visibilité avec une série d'événements très médiatisés. L'année 2015 a, en effet, été rythmée par des drames successifs et par un nombre record de décès aux portes de l'UE¹⁰. Parmi eux, celui de Alan Kurdi, jeune garçon syrien d'origine kurde, retrouvé mort sur une plage turque en

⁷ Voir la chronologie in Mathilde Pette, « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit* 1/2015 (n° 104), p. 22-26.

⁸ Nous choisissons de nommer « militants » l'ensemble des individus engagés, qu'ils le soient à titre bénévole ou en tant que salarié.

⁹ Les organisations chrétiennes constituent de longue date un vivier de recrutement des militants engagés en faveur des étrangers. L'engagement des militants proches du catholicisme social - couramment nommés les « cathos de gauche » - s'inscrit dans la continuité d'engagements historiques en faveur de l'indépendance de l'Algérie, des grèves de 1968, du soutien aux ouvriers des usines Lip, au mouvement pour la défense du Larzac ainsi qu'à des grèves de la faim de sans-papiers. Ces militants sont aussi fréquemment membres d'autres organisations telles que la CFDT, le CCFD Terre solidaire ou ATD Quart Monde.

¹⁰ Lire Maël Galisson, « Partir, c'est (aussi) mourir - Chronologie des exilés morts à la frontière franco-britannique », *Le blog de Migreurop*, déc. 2015.

septembre 2015 à l'âge de trois ans, a déclenché une vague d'émotions très intense après la diffusion d'une photographie de son corps gisant sur la plage.

À l'échelle européenne, la situation migratoire a été présentée et traitée comme une « crise migratoire internationale » à l'envergure sans précédent venant perturber la gestion routinière des phénomènes migratoires : conflits entre pays de l'UE, crise de la construction européenne, réactivation des frontières internes, remise en cause des accords de Schengen et signature en mars 2016 d'un accord historique entre l'UE et le gouvernement turque confirmant la stratégie de délocalisation des frontières européennes et de leur gestion. Ces désaccords et ces tensions se sont accompagnés de la résurgence de mobilisations nationalistes et xénophobes se déclarant « anti-migrants » : la montée de partis d'extrême-droite (notamment *Aube Dorée* en Grèce, le *Parti des vrais finlandais*, le *Parti du peuple danois*, *Jobbik* en Hongrie, etc.), du mouvement PEGIDA¹¹ en Allemagne ainsi que la création de milices (*Les Soldats d'Odin* en Norvège par exemple) en témoignent, tout comme en France, la montée du *Front National*, les activités de *Riposte laïque* et les mobilisations du mouvement *Calaisiens en colère*, en lien notamment avec PEGIDA.

Plus localement, si la « crise migratoire » est à relativiser au regard du nombre de migrants à Calais ou dans les communes aux alentours, les épisodes récents ont néanmoins abouti à des changements dans les dispositifs d'aide qui leur sont destinés. C'est davantage en termes de « crise humanitaire » que la situation a été appréhendée sur le terrain. La forme du « camp¹² » en est aujourd'hui une des illustrations exemplaires : à Calais, comme à Grande-Synthe près de Dunkerque, des dispositifs de politiques publiques migratoires ont été créés pour regrouper les migrants : les migrants sont confinés dans des espaces situés à l'extérieur des villes (la zone industrielle des Dunes à Calais, le site d'une ancienne coopérative de transformation du lin à Grande-Synthe) dont les limites géographiques sont définies et partiellement gérées par des entreprises de sécurité privées et par les forces de police. Ces territoires constituent des zones d'exception – des « *no man's land* », des « nulle-part¹³ » – dans la mesure où il s'agit de dispositifs *ad hoc* qui ne sont pas régis par des dispositions législatives particulières.

ONG et « associations professionnelles »

La configuration des acteurs intervenant auprès des populations migrantes s'est également modifiée. Si durant l'année 2015, les associations locales ont reçu de très nombreux dons privés, à Calais, le nombre de militants a fortement augmenté dans la « Jungle » de la zone des Dunes, principalement avec l'arrivée de nombreux britanniques. Au-delà de ces engagements individuels, deux nouveaux types d'acteurs sont apparus récemment sur le terrain.

D'abord des organisations non gouvernementales (ONG). Si *Médecins du Monde* est présente auprès des populations exilées dans le nord de la France depuis 2005, à travers sa mission

¹¹ En allemand, « *Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes* », traduire *Les Européens patriotes contre l'islamisation de l'Occident*.

¹² Michel Agier, dir., *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014.

¹³ Le documentaire « Nulle part en France » de Yolande Moreau (Arte, collection Réfugiés, avril 2016) est consacré à la « Jungle » de Grande-Synthe située près de Dunkerque.

« Migrants Littoral Nord-Pas-de-Calais », d'autres ONG sont arrivées en 2015. Disposant d'une reconnaissance internationale ainsi que de moyens financiers et techniques bien supérieurs à ceux des associations locales, elles mobilisent des équipes composées essentiellement, voire exclusivement, de salariés. C'est le cas de la *Croix-Rouge française* (CRF), présente à l'époque du centre de Sangatte et revenue sur le terrain depuis 2015, ou de *Médecins sans frontières* (MSF) qui a par exemple participé à la création d'une clinique à proximité du Centre Jules Ferry et du *Service d'accueil et d'aide aux personnes migrantes* à Calais. MSF a ensuite initié et réalisé, sur fonds propres, la construction des abris en dur actuellement installés à Grande-Synthe. Alors même que l'ONG est habituée - sur interpellation du *Haut commissariat aux réfugiés* (HCR) - à intervenir dans des camps de réfugiés déjà existants, MSF a donc, pour la première fois de son histoire, bâti de toutes pièces un camp et ceci sur le sol français¹⁴. À l'intérieur des terres, les ONG viennent aussi occasionnellement sur les plus petits campements. À Norrent-Fontes par exemple, les chargés de mission successifs de MSF et de la CRF ont réalisé plusieurs diagnostics de la situation sanitaire du camp et se proposent actuellement d'interpeller la municipalité à ce sujet. L'association *Gynécologues sans frontières* intervient quant à elle sur le campement une fois par semaine.

D'autres associations sont encore apparues récemment dans le nord de la France : il s'agit d'associations locales jusqu'alors sans lien avec l'accueil des migrants ou extérieures à la région qui sont entrées dans le jeu en se voyant attribuer par les pouvoirs publics locaux la gestion des dispositifs de camps¹⁵. Il en est ainsi à Calais de *La Vie active* (association d'action sociale) ou à Grande-Synthe de *Utopia 56* (association basée à Lorient). À Norrent-Fontes, *Habitat et insertion* a reçu de la *Direction départementale de la cohésion sociale* une mission *ad hoc* pour travailler à l'accompagnement social et sanitaire des migrants regroupés dans le campement alors qu'elle intervient habituellement dans le champ de l'hébergement et de l'urgence sociale ; elle est notamment responsable de la gestion du Samu social pour l'arrondissement de Béthune. Comptant actuellement plus de 170 salariés, elle a dépêché deux jeunes travailleurs sociaux auprès des migrants.

Vers une reconfiguration de l'espace militant¹⁶ local ?

« C'est notre métier, c'est notre job, nous sommes des professionnels, nous avons les outils et l'expérience nécessaires »¹⁷

Ainsi, les premiers militants engagés sur le terrain et venant en aide aux migrants depuis plusieurs années se voient progressivement « concurrencés » par d'autres acteurs, professionnels et salariés pour la majorité d'entre eux, ce qui n'est pas sans effet à la fois sur la « cause des migrants »

¹⁴ Mis-à-part un centre de soins médico-psychologiques créé à Paris en 2007, MSF n'intervenait pas jusqu'à récemment sur le sol français.

¹⁵ Sur la participation des associations à la gestion de dispositifs institutionnels et à l'application des politiques migratoires, lire Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir, 2008 ; Estelle D'Halluin-Mabillot, *Les Épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, EHESS, 2012 ; Mathilde Pette, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, n°4, 2014, p. 405-421.

¹⁶ Au sens de Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Paris, Éd. du Croquant, 2012.

¹⁷ Propos de Matthias, chargé de mission d'une ONG, lors d'une réunion inter-associative, janvier 2016. Par souci d'anonymat, le prénom a été modifié.

défendue et sur les pratiques militantes elles-mêmes. De nouvelles lignes de clivage se dessinent.

Jusque là, les principales lignes de division propres au milieu militant apparaissaient entre les associations « caritatives » et les plus « contestataires » même si cette opposition est à nuancer dans la mesure où les modes d'action humanitaires et caritatifs sont prédominants dans toutes les associations. Les militants proches du pôle de la *contestation* réfutent l'existence des frontières, des centres de rétention administrative ou des critères de régularisation. À l'inverse, ceux proches du pôle de l'*attestation* ont tendance à ne pas remettre en cause l'ordre établi en matière de politiques migratoires : les militants se disent favorables à l'intégration des populations immigrées et ne critiquent pas l'existence des frontières ou des mesures de gestion des entrées sur le territoire français. Ces clivages se traduisent par exemple par des désaccords entre des militants d'associations locales d'action sociale et ceux de mouvements tels que *No Border* ou *Calais Migrants Solidarity*.

Ce clivage ancien semble aujourd'hui bousculé par l'entrée dans le jeu des ONG et d'autres associations locales. Ces organisations arrivées récemment sur le terrain sont aujourd'hui au cœur des débats *intra* et *inter* associatifs. Souvent accusées de « débarquer » sans prendre assez en compte le tissu associatif local préexistant et d'être de « grosses » associations « professionnelles », elles suscitent, chez les « anciens militants » locaux, la crainte d'être moins entendus - voire dépossédés d'une cause à laquelle ils se dévouent depuis longtemps. Les « anciens » interrogent le cadre d'action de ces organisations nouvelles venues (notamment les dispositifs de camps) ainsi que leur temporalité : les associations « professionnelles » sont accusées de dépendre exclusivement de financements de l'État alors que les ONG sont davantage interrogées au sujet de la durée de leur présence sur le terrain et de la pérennité des activités qu'elles pourraient mener. Le caractère « pro » de ces organisations, avec leur vocabulaire « désincarné » – on parle de « chargés de mission », d'« opérateurs », de « salariés », de « camp manager¹⁸ » ou de « volontaires » (au sujet des bénévoles), il est question de faire « du shelter¹⁹ » ou des « diagnostics » qui « remontent » ensuite dans les différentes « délégations » ou « cellules » responsables – inquiète tout autant car il semble disqualifier les savoirs et savoir-faire longuement acquis sur le terrain.

La « crise humanitaire » paraît alors se doubler d'une « crise des humanitaires » dont l'aide apportée aux migrants déjà placés dans une situation dramatique est l'enjeu.

¹⁸ À prononcer en anglais.

¹⁹ À prononcer en anglais, signifie « abri ».